



Décision : n°047/2017.

Objet : Adoption de la convention de partenariat pour le forum des associations.

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Marolles-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°2454/2017 en Conseil Municipal du 29 juin 2017 notifiant les pouvoirs du Maire,

Considérant le point n°1 relatif aux pouvoirs du Maire,

DECIDE

Article 1 : D'adopter la convention portant occupation temporaire du domaine public, ci-annexée.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Golf Blue Green ;
- Madame le Maire.

Accusé de réception en Préfecture :
094 - 2194 00488 - 2017 0823 - 047 - 2017
Date de télétransmission : 25/08/2017
Date de réception Préfecture : 25/08/2017.

Marolles-en-Brie, le 23 août 2017

Sylvie GERINTE,
Maire de Marolles-en-Brie





CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS

ENTRE

La commune de MAROLLES-EN-BRIE
représentée par son Maire, Sylvie GERINTE,
ci-après dénommée L'ORGANISATEUR, d'une part,

ET,

GOLF BLUE GREEN,
représenté par Nicolas BERTIERI,
Directeur du Golf Blue Green,
Mail de la Justice,
94440 Marolles-en-Brie
ci-après dénommé L'INTERVENANT, d'autre part.

La présente convention a pour objet d'identifier les engagements réciproques des deux parties nommées ci-dessus, dans le cadre du partenariat pour le forum des associations du samedi 9 septembre 2017.

Il est convenu ce qui suit :

L'INTERVENANT s'engage à :

- assurer tenir un stand de présentation et d'initiation.
- arriver sur le lieu de l'évènement situé Rue du Faubourg Saint Marceau (à côté des tennis extérieur) - 94440 Marolles-en-Brie, à 10h00 au plus tard.

L'ORGANISATEUR s'engage à :

- mettre à disposition le matériel nécessaire à la participation :
 - 1 arrivée électrique
 - 3 barrières de police
 - 1 table
 - 2 chaises
 - 1 grille d'exposition

Aucune compensation financière ne sera accordée aux parties désignées ci-dessus.
Les parties soussignées s'engagent à respecter l'intégralité des clauses.

Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Fait à Marolles-en-Brie, le 21 août 2017

Nicolas BERTIERI
Golf Blue Green

Acte à classer**047-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-08-25T10-17-34.00 (MI207155582)**Identifiant unique de l'acte :**
094-219400488-20170823-047-2017-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Convention portant sur l'occupation temporaire du domaine public
Date de décision : 23/08/2017**Nature de l'acte :** Autres**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.3. convention d'occupation et de mise à disposition**Acte :** [047-2017 Décision.PDF](#)**Pièces jointes :** [047-2017 Annexe.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/08/17 à 10:17

Par [MARQUES Christine](#)**Transmis**

Date 25/08/17 à 10:17

Par [MARQUES Christine](#)**Accusé de réception**

Date 25/08/17 à 10:33